

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2012

2012 DDEES 35 G Subvention et convention avec l'association Passerelles 17 - Régie de quartier du 17ème Nord Est (17e).

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel M. Le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui demande l'autorisation de signer une convention et de verser une subvention de 30.000 euros à l'association Passerelles 17 - Régie de quartier du 17ème Nord Est (17e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 2^e Commission.

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention avec l'association Passerelles 17 - Régie de quartier du 17ème Nord Est (17e), visant le versement d'une subvention de 30.000 euros.

Article 2 : Une subvention exceptionnelle de 30.000 euros, est attribuée à l'association Passerelles 17 - Régie de quartier du 17ème Nord Est (SIMPA 12485, dossier 2012_05318).

La dépense correspondante sera imputée au, chapitre 65, nature 6574, rubrique 911, ligne DE55009 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2012.